

Circulaire sécu de l'assos bernez

Accès-circulation

Pour tous les évènements prévoir 1 accès pompiers de 3 m de large

Pour la cour laisser passage libre au pignon de l'école

Laisser les 2 portes du pisse mémé libres coté intérieur et terrasse, tables, chaises, stands ou musiciens ne doivent pas gêner le passage

Autres lieux utilisés: s'assurer du déverrouyage des issues de secours si besoin (ex:salle Richelieu)
Sécuriser les périmètres dangereux avec de la rubalise (ex: marres, trous, objets saillants, éviter les décorations à hauteur de tête..., etc)

Risques incendie

Les extincteurs doivent rester visibles et libres d'accès

Un sifflet alarme est dans le placard sous le grill, avec 1 trousse à pharmacie(sigle croix rouge)

Les stands utilisant 1 point de chauffe sont invités à le sécuriser et à avoir 1 extincteur accessible

Le stockage et l'utilisation de bouteilles de gaz est interdite en sous-sol

Dans le cas d'utilisation de bougies, prudence sous la responsabilité d'un adulte

Alcool

Nous ne sommes pas autorisés aux " Open-bar, Happy-hours", ventes à prix
coutant ou à perte

Vente d'alcool à emporter interdite

La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs, qui n'ont pas le droit d'accéder derrière le bar

Divers

Comptage public: s'assurer que nous sommes dans le quota autorisé pour l'espace dont nous disposons
quelque soit le lieu

Respecter les horaires d'ouverture officielle du/des bars

Rester vigilants quant aux nuisances sonores

Pour tout évènement prévenir la mairie du lieu et dates par écrit 15 jours avant et
faire la demande de débit de boissons alcoolisés si nécessaire

Barnums et structures

Si + 100M2, un barnum doit avoir un extincteur

Un barnum fermé doit être libre d'accès sur 3 mètres à l'extérieur sur une longueur
et une largeur

Barnum doit être arrimé ou lesté (fixation sécurisée, protégée, rubalisée)

Si alerte météo à + 100kms/h de vent, obligation d'annuler et évacuer